



**ENCLENCHE TA MOTIVATION,  
DÉCLENCH'  
TES ÉTUDES**



**AIDES  
DÉPARTEMENTALES  
À L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
(BAC+1 À BAC+5)**



**GUIDE  
2017-2018**

*Le Département aux côtés des Réunionnais*



## BOURSE DÉPARTEMENTALE

Aide pour une année d'études supérieures **attribuée sur critères de ressources familiales plafonnées à 86 000 €**, en supplément de l'aide du CROUS. Le dispositif départemental compte 5 échelons de bourse. Les montants varient de **375 à 1 250 €** pour des études à La Réunion et de **1 550 à 2 150 €** pour des études en mobilité (Métropole/Union Européenne). Les études à distance et les années de césure sont éligibles à ce seul dispositif sur le barème « études à La Réunion ».

Tranches revenus (Revenu Brut Global)		Échelons	MONTANT BOURSE en €	
			Études Réunion	Études France/UE
0	25 000	5	1 250	2 150
25 001	40 000	4	1 000	2 000
40 001	50 000	3	810	1 850
50 001	60 000	2	625	1 700
60 001	86 000	1	375	1 550

**CONSTITUTION / RENOUVELLEMENT  
DES DOSSIERS CHAQUE ANNÉE  
DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 31 OCTOBRE**  
<http://net-bourses.cg974.fr>



## ALLOCATION DE SCOLARITÉ



Photo : Bruno Bamba

**Ce dispositif vise les parcours dits « d'excellence » débouchant sur un diplôme final de niveau I (bac+5). Les filières courtes bac+2 ou 3 (BTS, licence...) n'émergent pas à cette allocation.** Cette aide est attribuée pour les **droits de scolarité supérieurs à 1 000 € aux seuls étudiants boursiers départementaux**, après déduction d'un montant forfaitaire de 300 € représentant l'équivalence d'une inscription en université dans la limite des plafonds ci-dessous indiqués :

- ▶ Échelon 1 : 2 000 €
- ▶ Échelon 2 : 3 000 €
- ▶ Échelons 3 et 4 : 5 000 €
- ▶ Échelon 5 : 6 000 €

**En cas de non progression dans le cursus, un MAINTIEN des aides précitées (un seul par cycle) est possible sur demande écrite** dans les cas suivants :

- ▶ pour un redoublement : justifier d'une moyenne  $\geq 8$  sur 20
- ▶ pour un changement d'orientation :
  - ▶ suite à une admission à un concours
  - ▶ pour une 1<sup>re</sup> inscription à un diplôme professionnel jusqu'à un niveau inférieur (-1) à celui déjà atteint

**et sous réserve d'inscription à un même niveau d'études :**

- ▶ suite à une non validation d'acquis
- ▶ lors d'un premier départ en mobilité
- ▶ pour une inscription à un master 2<sup>e</sup> année après obtention d'un diplôme de même niveau

Les problèmes de santé ou tout autre événement grave tel décès d'un parent responsable légal, d'une sœur ou d'un frère ouvrent droit à maintien.

## LOGEMENT CIUP

Candidats de niveau bac+4 inscrits dans l'une des académies de Paris, Créteil, Versailles. Inscription sur le site net-bourses.



Photo : Igor Stefan

**CIUP@CG974.FR**

# MODALITÉS

TYPE D'AIDES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR	DATE LIMITE DE TRANSMISSION
Bourse (1 <sup>re</sup> partie 60 %)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Votre certificat de scolarité <b>2017-2018 précisant votre niveau d'études et votre filière</b></li> <li>▶ Votre attestation sécurité sociale <b>étudiante 2017-2018</b></li> <li>▶ Un relevé d'identité bancaire <b>à votre nom</b></li> <li>▶ Vos résultats d'examen ou relevés de notes <b>2016-2017</b></li> </ul> <p><b>+ POUR LES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Un justificatif d'adresse hors Réunion</li> <li>▶ Le « questionnaire de recueil des données à l'entrée des participants dans une opération cofinancée par le Fonds social européen (FSE) » <b>dûment rempli en procédure numérique via le dispositif net-bourses</b></li> </ul>	15 novembre 2017
Allocation de scolarité	<b>Facture acquittée ou attestation à votre nom portant signature et cachet de l'établissement</b> et mentionnant le montant des droits dus au titre de votre scolarité (mention à part des frais annexes qui ne sont pas pris en compte)	
Maintien des aides (redoublement ou changement d'orientation)	<b>Demande écrite + justificatifs de bourse ci-dessus</b>	
Bourse (2 <sup>de</sup> partie 40 %)	Notes ou évaluations du 1 <sup>er</sup> semestre ou attestation d'assiduité datée de <b>janvier ou février 2018</b>	1 <sup>er</sup> mars 2018

N.B. : Privilégier le tout numérique pour la transmission de vos justificatifs : <http://net-bourses.cg974.fr> → rubrique « **Consultation & justificatifs** » → onglet « **Mes documents justificatifs** »

## COORDONNÉES UTILES

### Antenne du Département de La Réunion à Paris

21 rue du Renard  
75004 Paris  
**Numéro vert** (étudiants en mobilité) : 0800 217 217  
mobilité-ue-etudiants@cg974.fr

### LADOM

Immeuble le Quartz  
Etage 4 – plateaux 10 et 11  
216 bd Jean Jaurès  
97490 Sainte-Clotilde  
Tél. : 0262 72 18 40  
Fax : 0262 20 00 69

### Région Réunion

Guichet Jeunes  
Place du 20 Décembre 1848  
Barachois  
Saint-Denis  
Tél. : 0262 31 64 64  
Fax : 0262 48 15 93  
[espaceetudiant974.re](http://espaceetudiant974.re)

### CROUS Réunion

20 rue H. Foucque  
97490 Sainte-Clotilde  
Tél. : 0262 48 32 15  
Fax : 0262 48 32 75

Direction de l'Éducation  
Service des Bourses

26 avenue de la Victoire – 97488 Saint-Denis Cedex

Tél. : 0262 90 32 32

Email : [net-bourses@cg974.fr](mailto:net-bourses@cg974.fr)

**N°Vert 0 800 800 596**

<http://net-bourses.cg974.fr>  
[www.espaceetudiant974.re](http://www.espaceetudiant974.re)

